

Schéma de Développement du Territoire

Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018
Document soumis à enquête publique du 22/10/18 au 5/12/18

Stop béton et densification

Cercle du Lac - mardi 11 décembre 2018

Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

- I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)
- II. Contenu du SDT (options du GW)
 1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
 2. Le recentrage des activités
 3. L'économie des ressources
 4. La conception des logements

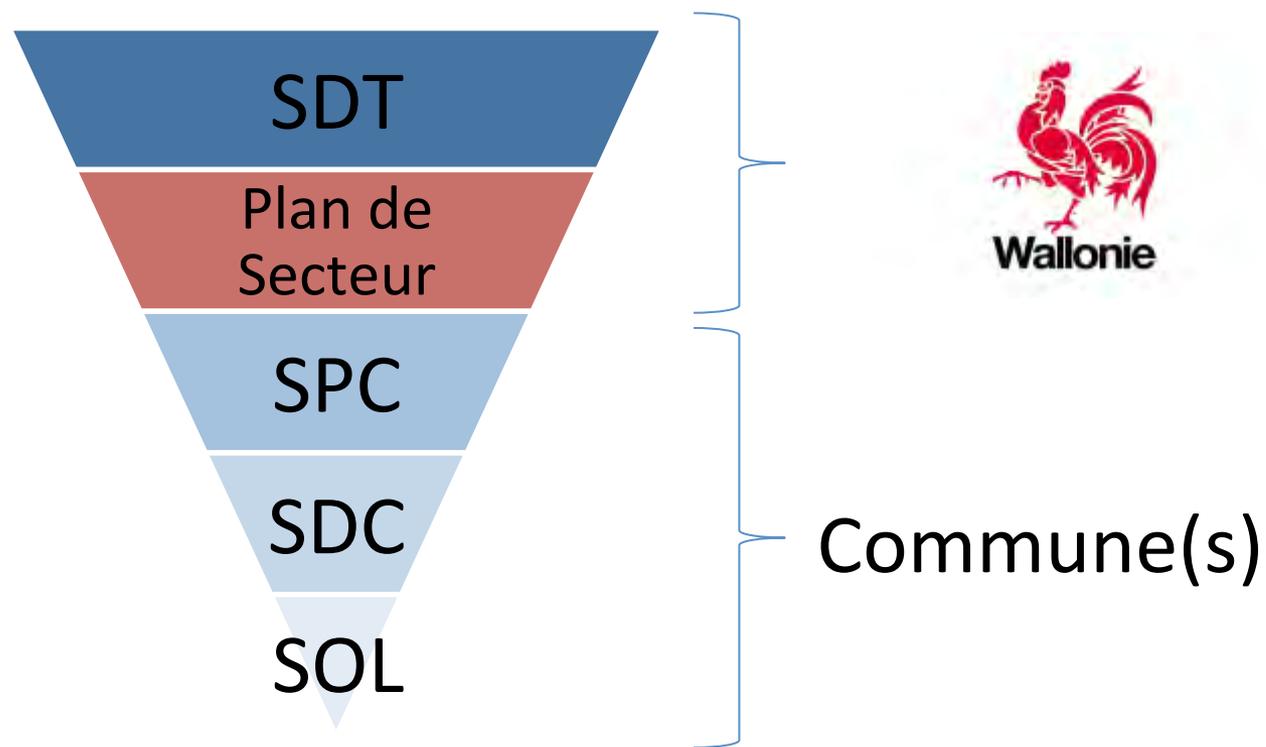
Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)

II. Contenu du SDT (options du GW)

1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
2. Le recentrage des activités
3. L'économie des ressources
4. La conception des logements

Un outil stratégique de niveau régional



SDT

À valeur indicative

~~Gouvernance~~

~~Programmation budgétaire~~

Une structure transversale

4 Modes d'actions

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

ANTICIPER ET MUTER

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

PRÉSERVER ET VALORISER

→ 20 objectifs

4 Modes d'actions

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

ANTICIPER ET MUTER

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

PRÉSERVER ET VALORISER

Objectif 1
Objectif 2
Objectif 3
Objectif 4
Objectif 5

Objectif 1
Objectif 2
Objectif 3
Objectif 4
Objectif 5

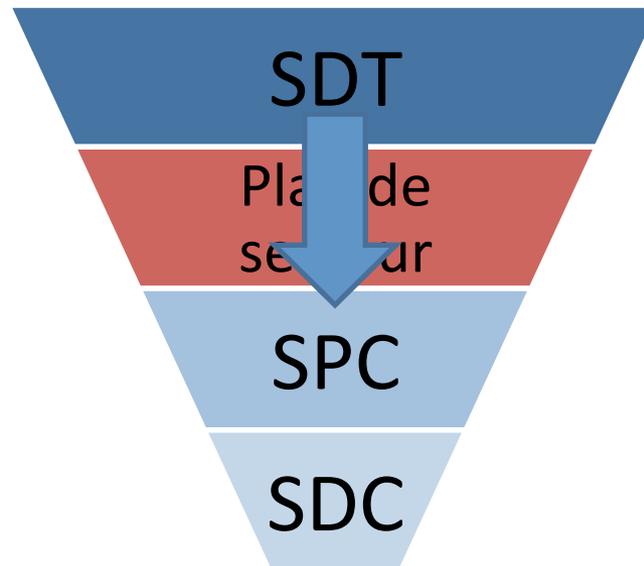
Objectif 1
Objectif 2
Objectif 3
Objectif 4
Objectif 5

Objectif 1
Objectif 2
Objectif 3
Objectif 4
Objectif 5

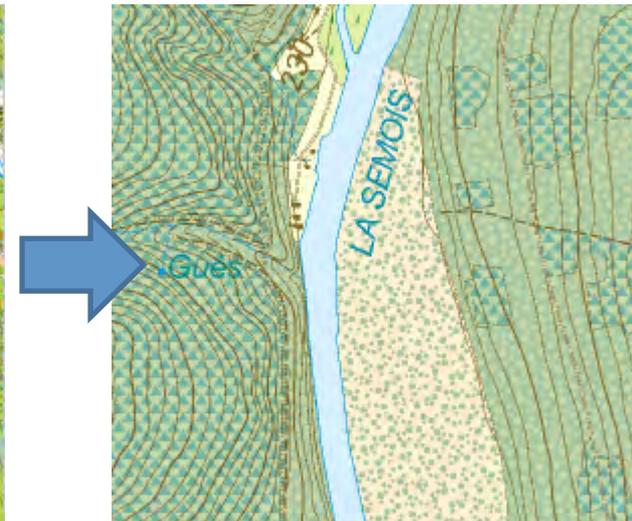
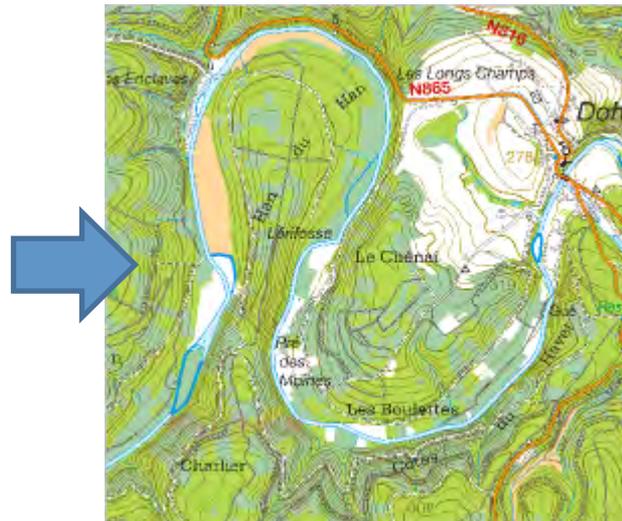
Principes de mise en œuvre

Structure territoriale

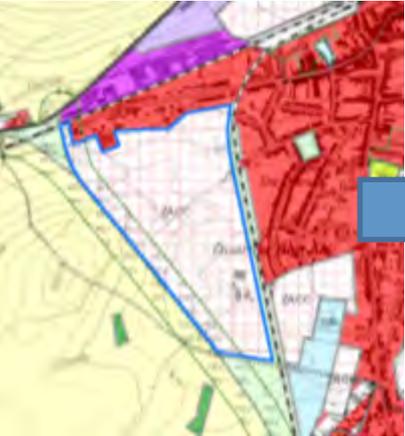
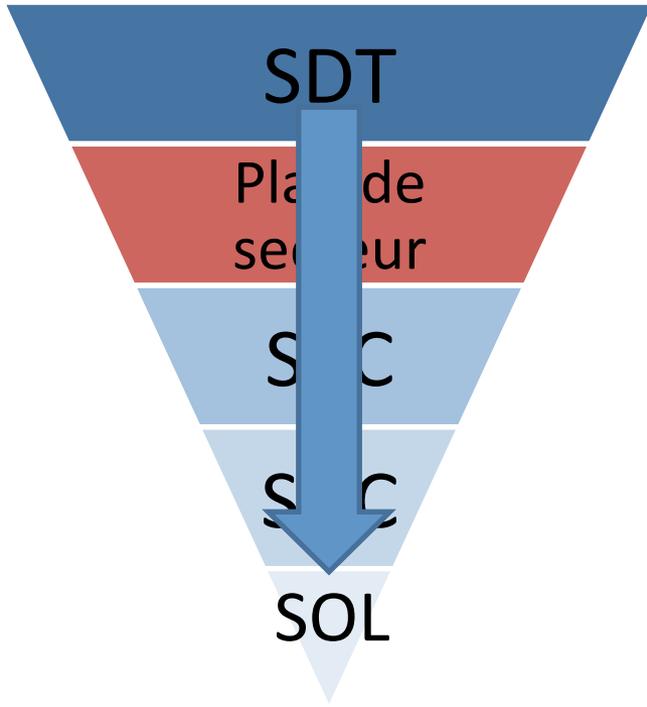
Mesures de gestion et de programmation (2030 – 2050)

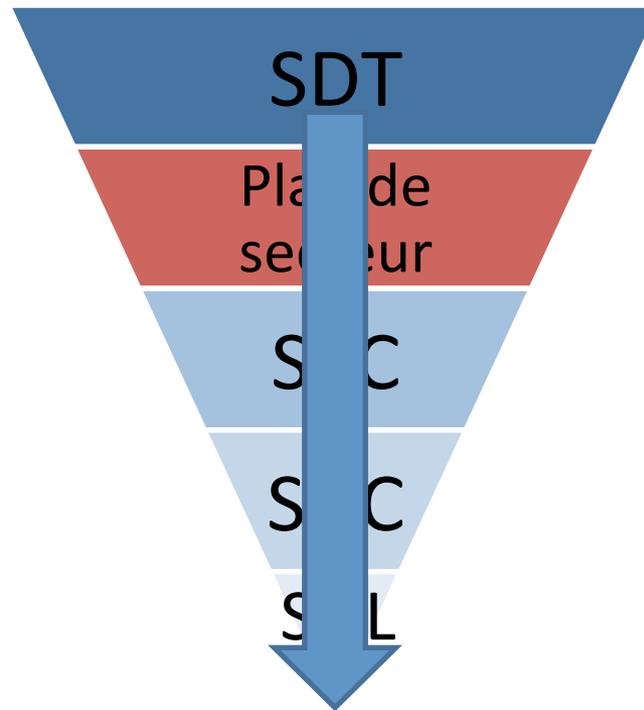


Doivent le respecter, s'en inspirer et le décliner



... en tenant compte des spécificités territoriales





Certains Projets

- Equipement de service public ou communautaire de niveau régional
- Urbanisation de plus de 15 ha à destination du logement, du commerce, du bureau

➔ Uniquement sur leur **localisation**

Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

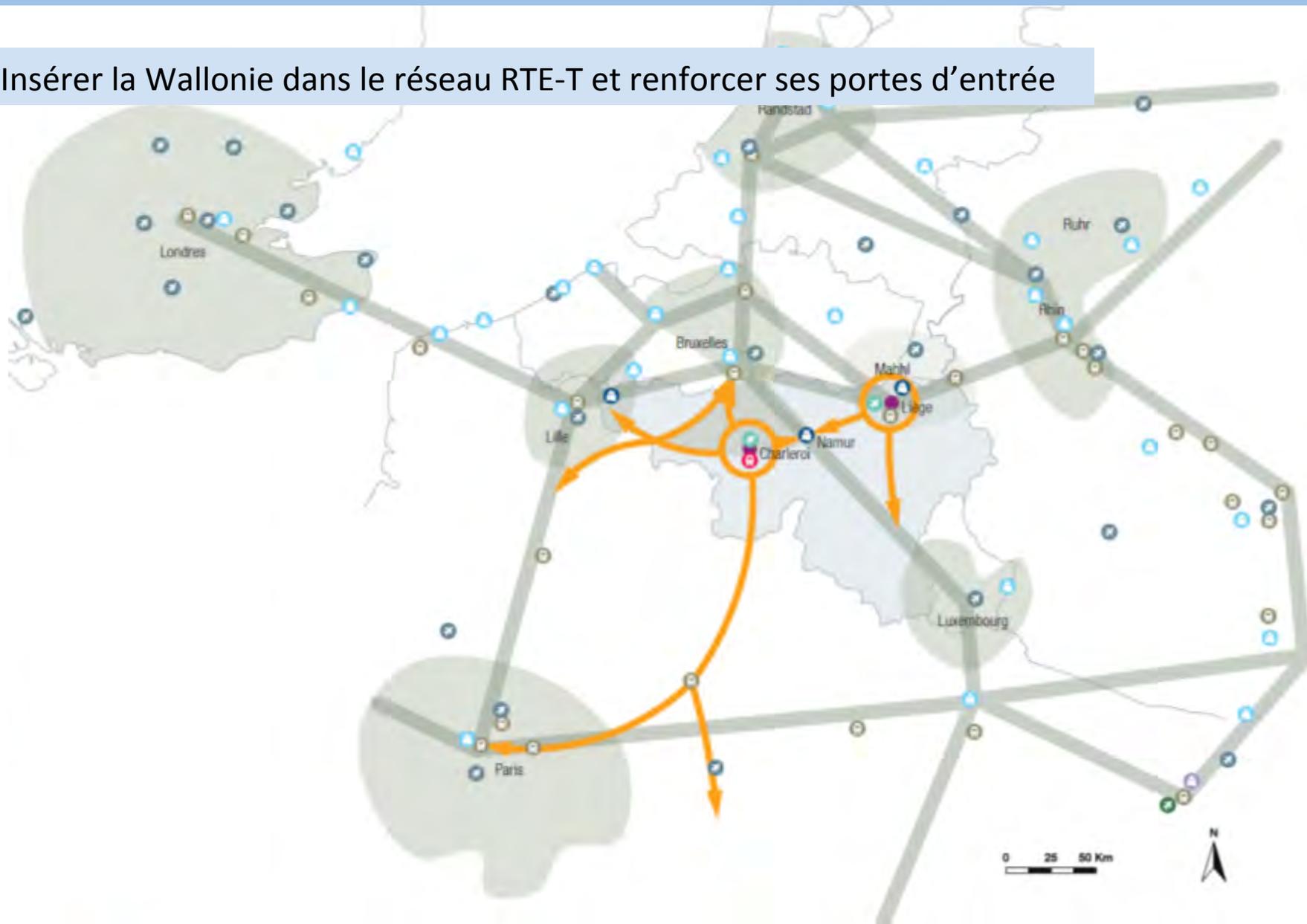
I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)

II. Contenu du SDT (options du GW)

1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
2. Le recentrage des activités
3. L'économie des ressources
4. La conception des logements

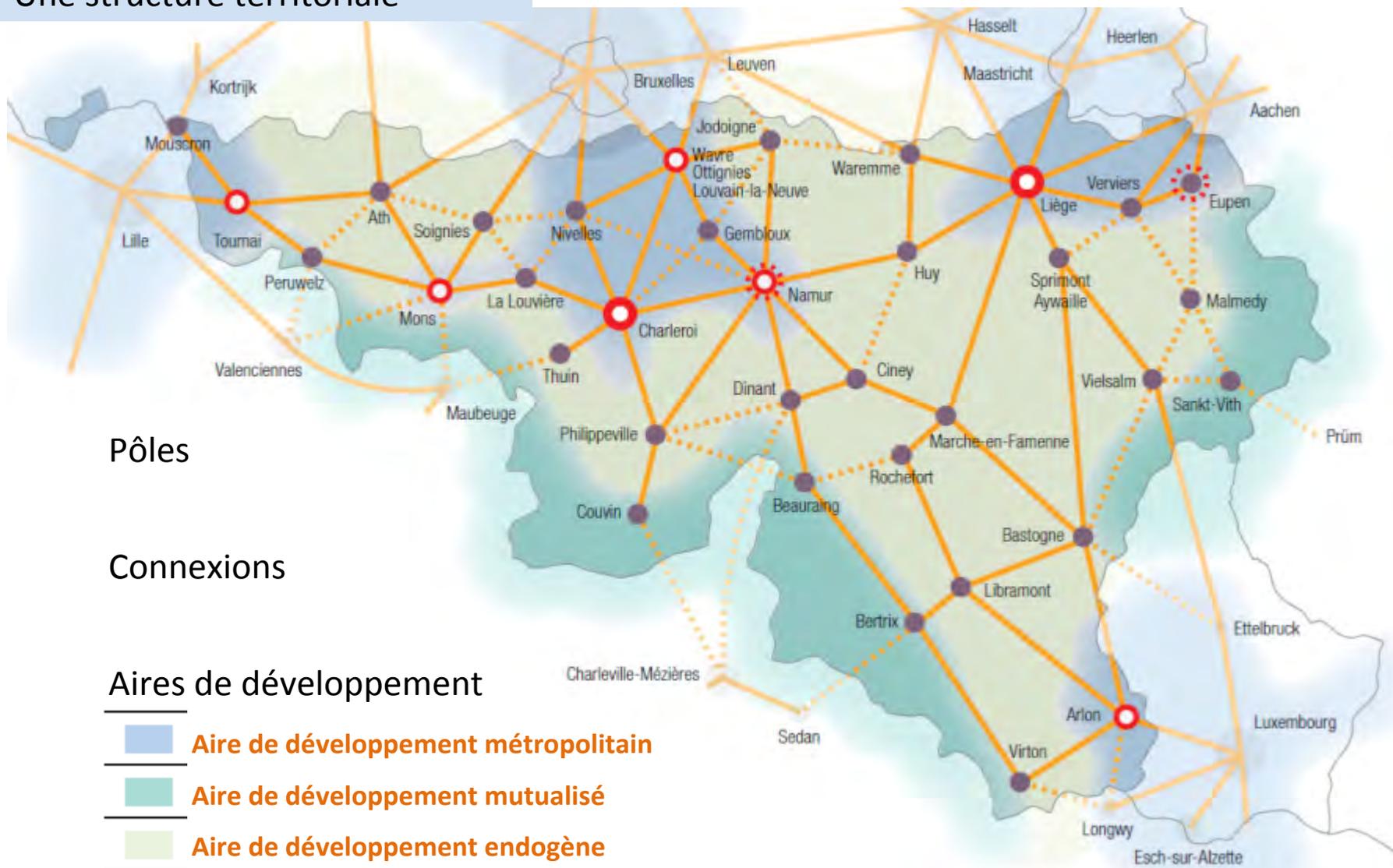
1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité

Insérer la Wallonie dans le réseau RTE-T et renforcer ses portes d'entrée



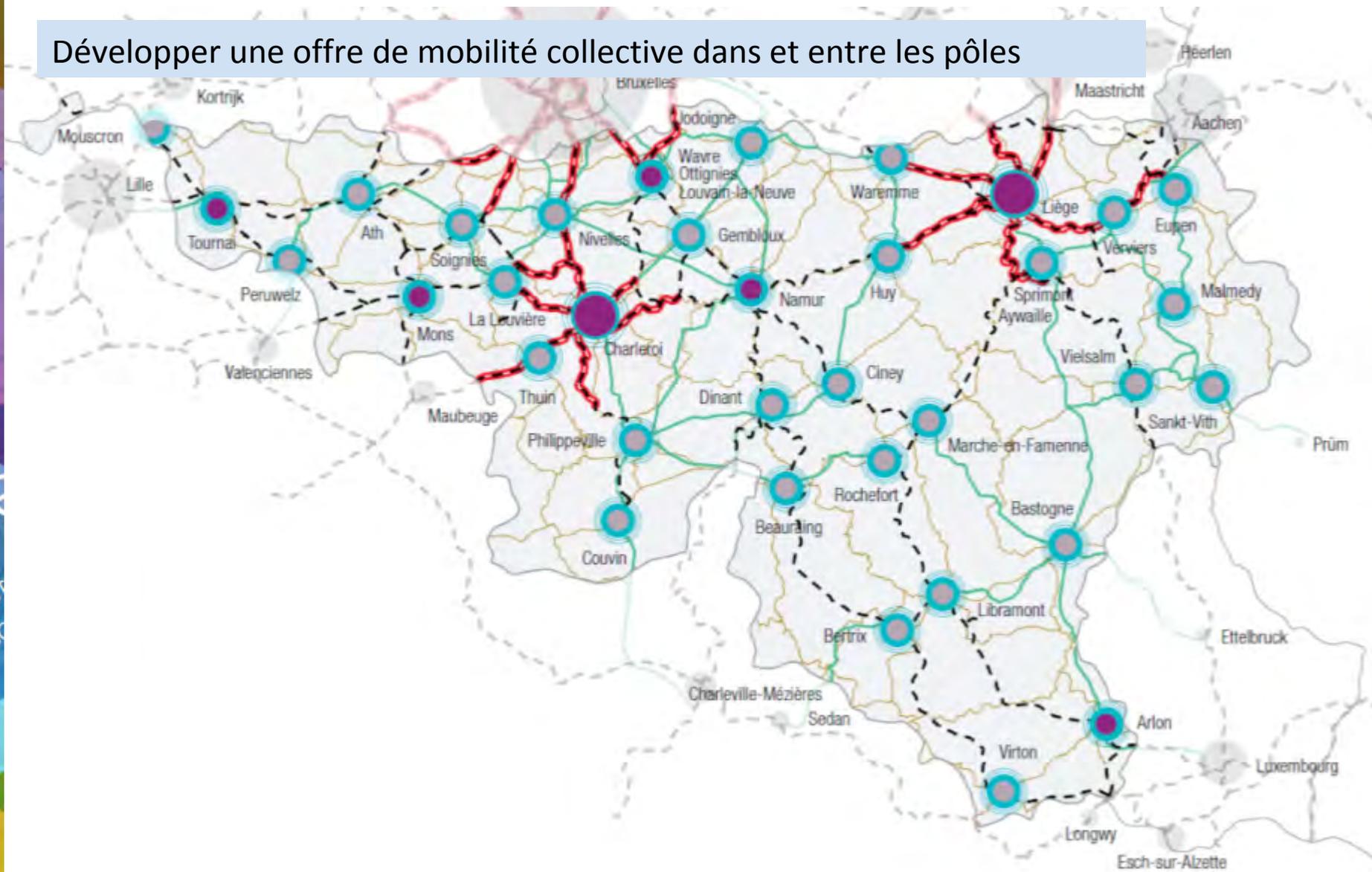
1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité

Une structure territoriale



1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité

Développer une offre de mobilité collective dans et entre les pôles



Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)

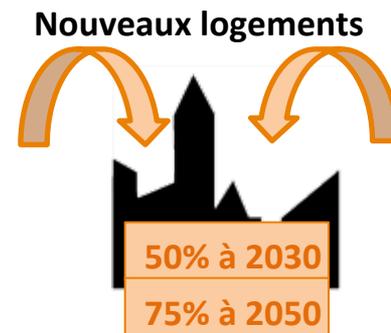
II. Contenu du SDT (options du GW)

1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
- 2. Le recentrage des activités**
3. L'économie des ressources
4. La conception des logements

2. Le recentrage des activités

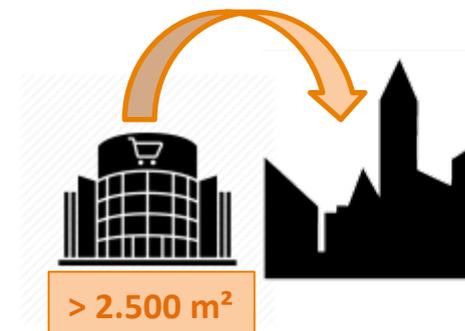
« Bien » localiser les logements

- Au centre des villes et des villages
- A proximité des points de connexion aux réseaux de transport en commun
- Bénéficiant d'un accès aisé aux services et équipements



« Bien » localiser les commerces

- Au centre des villes et des villages



« Bien » localiser les services et équipements

- Au centre des villes et des villages
- En fonction de leurs profils d'accessibilité

« Bien » localiser les bureaux

- A proximité des points de connexion aux réseaux de transport en commun

2. Le recentrage des activités

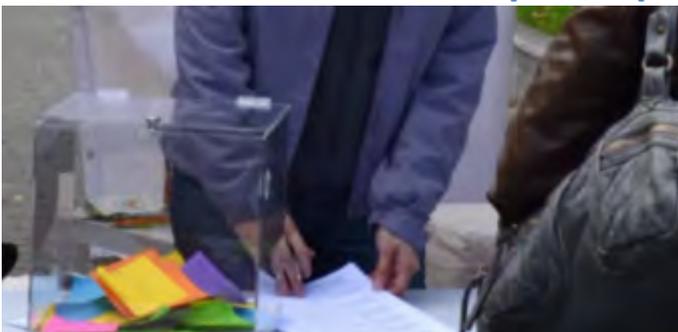
Principes de mise en œuvre

Gérer la compatibilité entre les activités



→ Etablir un référentiel

Renforcer les démarches participatives



→ Définir les modalités de la participation

Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs



Rénovation urbaine

→ Donner la priorité aux espaces verts et aux réseaux cyclistes, piétons et PMR

2. Le recentrage des activités

« Bien » localiser les activités économiques

A proximité de la ressource



**A proximité des
aéroports
régionaux**



**A proximité des
points de connexion au rail**



Dans les pôles majeurs et régionaux

A proximité des universités et des parcs scientifiques

A proximité des portes d'entrée du territoire



Au centre des villes et des villages



A proximité de la voie d'eau



Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

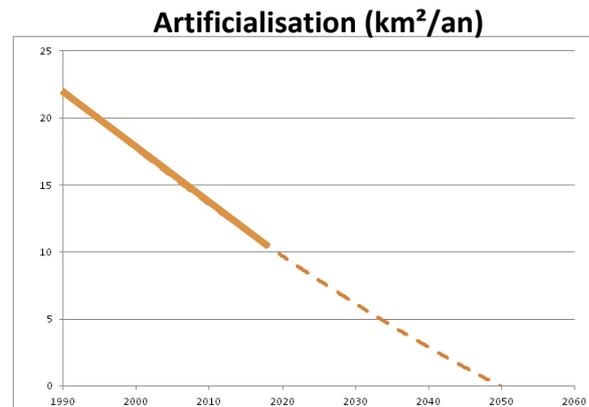
I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)

II. Contenu du SDT (options du GW)

1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
2. Le recentrage des activités
- 3. L'économie des ressources**
4. La conception des logements

3. L'économie des ressources

Réduire la consommation de sol



12km² → 6km² → 0km²
2018 2030 2050

3. L'économie des ressources

Enjeu démographique



Créer 350.000 logements à l'horizon 2050

Les besoins en logements en Wallonie par an *



Enjeu économique



Mettre à disposition 200 ha/an
(priorité aux terrains artificialisés et au réaménagement de parcs d'activités économiques existants)

Créer un stock destiné aux projets économiques de grande ampleur
(400 à 600 ha net)



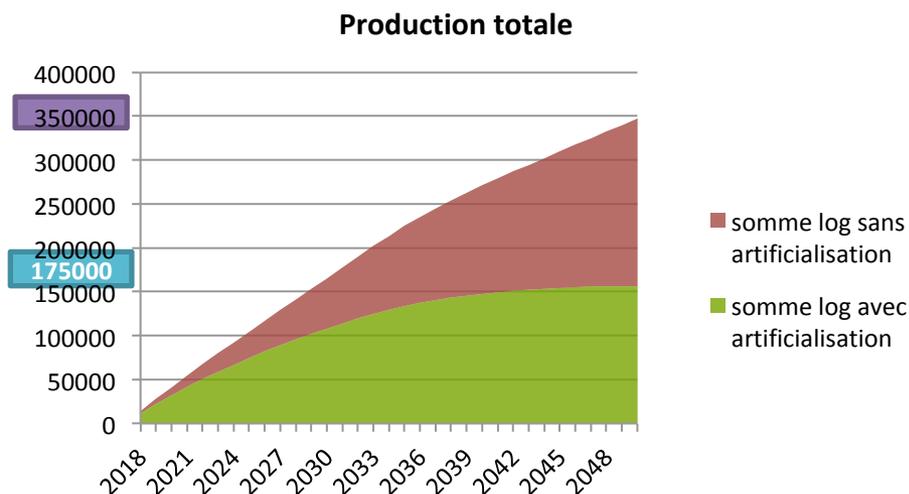
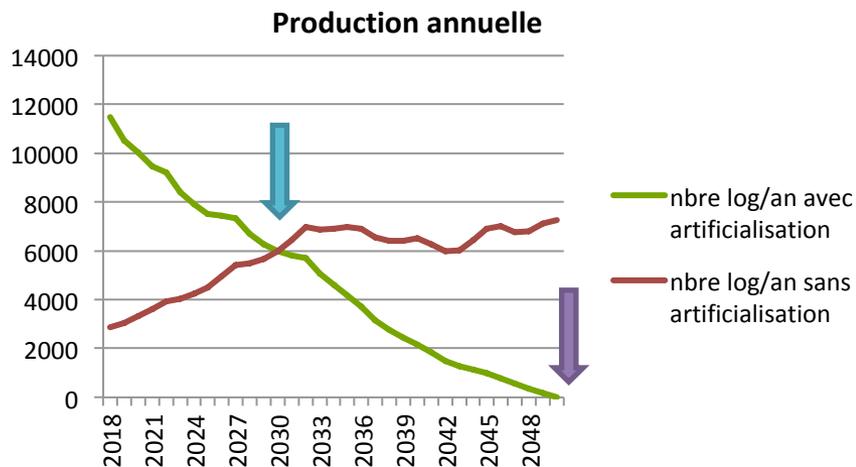
3. L'économie des ressources

Enjeu démographique

Fournir à l'horizon 2030, 175.000 nouveaux logements dont minimum 50 % en reconstruction de terrains artificialisés



Fournir à l'horizon 2050, 350.000 nouveaux logements sans artificialisation



3. L'économie des ressources

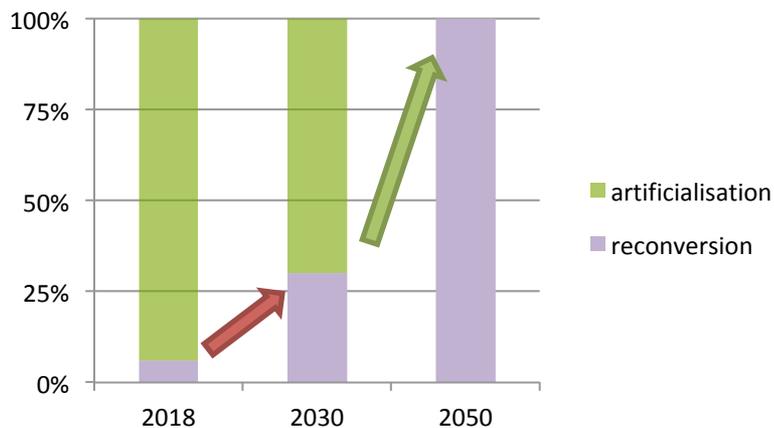
Enjeu économique

Développer 30 % des nouvelles zones d'activité économique sur des espaces déjà artificialisés à l'horizon 2030

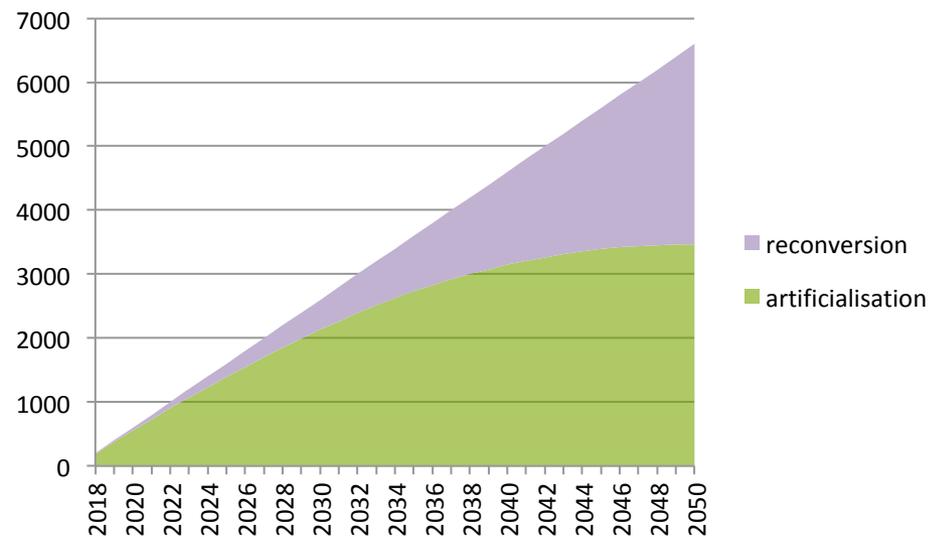


Développer 100 % des nouvelles zones d'activité économique sur des espaces déjà artificialisés à l'horizon 2050

Réponse au besoin en ZAE



Production totale (ha)



3. L'économie des ressources

- Au centre des villes et des villages
50 % à 2030 – 75 % à 2050
- En reconstruction de terrains artificialisés
50 % à 2030 – 100 % à 2050

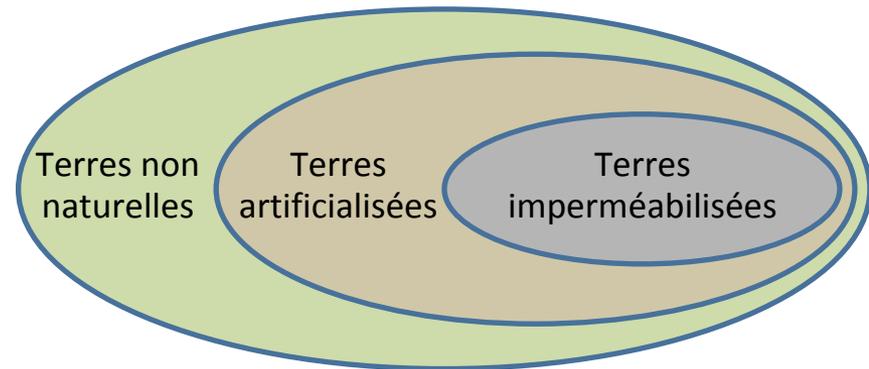


→ Mécanisme de compensation

3. L'économie des ressources

Moyens d'action

S'accorder sur les concepts et la méthode



Réduire l'espace consommé pour habiter ou produire

**Standard d'habitat
(m² / hab.)**

Pays-Bas : 196

Royaume-Uni : 212

Irlande : 257

Allemagne : 282

France : 348

Belgique : 495

- Flandre : 488

- Wallonie : 626

3. L'économie des ressources

Moyens d'action

Régénérer le bâti

→ Référentiel rénovation ou démolition/reconstruction

Réhabiliter les sites à réaménager

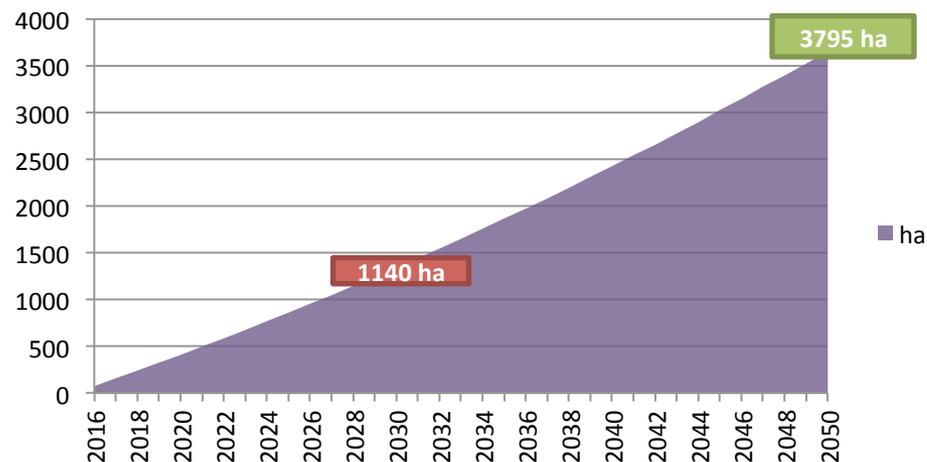
Reconvertir 100 ha de sites à réaménager par an à l'horizon 2030



Reconvertir 130 ha par an à l'horizon 2050



Superficie de SAR reconvertis



Implications du SDT sur l'aménagement et l'urbanisme

I. Portée du SDT (valeur au sein du CoDT)

II. Contenu du SDT (options du GW)

1. Un positionnement – une structure – une offre de mobilité
2. Le recentrage des activités
3. L'économie des ressources
4. La conception des logements

4. La conception des logements

Faire évoluer la conception des logements

- Composition et taille des ménages
- Profils socio-économiques diversifiés
- Personnes de tous les âges

- Formes de mobilité individuelle
- Télétravail

- Bien isolés
- Réduction de l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution atmosphérique

- Récupération et recyclage des matériaux



En guise de conclusion ...

Le SDT exprime une véritable ambition pour la Wallonie

Ses objectifs ont pour but :

- ✓ La lutte contre l'étalement urbain
- ✓ L'utilisation rationnelle des territoires et des ressources
- ✓ Le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale
- ✓ La gestion qualitative du cadre de vie
- ✓ La maîtrise de la mobilité

A nous tous de le mettre en œuvre !

The background features a collage of colorful geometric shapes (triangles and quadrilaterals) in shades of blue, green, yellow, orange, and purple. Overlaid on these shapes is a faint, light-colored map showing topographical contours and a network of roads or rivers.

Les principaux aspects du projet de SDT impactant l'urbanisme

Merci de votre attention!

ir Thierry Berthet – Cellule du Développement Territorial